



Source: [tpbm-presse.com](http://tpbm-presse.com) le 12 avril 2016 - Olivier REAL - [Entreprises](#)

## Brignoles : Sylviana, énergie verte et vertueuse



La centrale biomasse Sylviana a été inaugurée à Brignoles le 11 mars dernier, sur la zone d'activités Nicopolis, par la société Inova Var Biomasse, ses actionnaires, le groupe Altawest associé à la Caisse des dépôts et consignations, ses partenaires, le préfet de région, les élus régionaux et locaux (entre autres). Un événement qui va profiter à 42.000 foyers varois mais aussi à tout un écosystème

économique et écologique.

Sylviana s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de développement des énergies durables et de transition énergétique écologique, d'autant plus indispensables dans une région fragile en la matière, malgré le filet de sécurité électrique déployé ces dernières années. Née de l'appel d'offres biomasse CRE\* lancé en 2010 par les pouvoirs publics et remporté par la société [Inova Var Biomasse](#) créée à cet effet, la centrale va alimenter, par le réseau RTE\*\*, l'équivalent de la consommation en électricité (achetée par EDF) de 42.000 foyers. Soit une production annuelle de 168.000 MWh.

L'installation est classée sous le régime de la combustion et non de l'incinération, ce qui n'est pas le même métier et ne fait pas appel aux mêmes matières utilisées (pas de gaz acide ni de mâchefer par exemple). Pour ce faire, conformément au cahier des charges initial, les 180.000 tonnes de bois nécessaires à son fonctionnement annuel (dont 140.000 tonnes de bois forestiers et 40.000 tonnes de bois de déchets de classe A) sont prélevées dans un rayon de 100 km autour de Brignoles. Un lieu, [Nicopolis](#), considéré comme la première ZAC\*\*\* énergies vertes du Var. Le bois étant réceptionné sur site, broyé en plaquettes et stocké dans les vastes installations d'Inova.

Une organisation et un périmètre volontaire permettant de réduire considérablement le trafic routier (et les émissions de gaz à effet de serre) par rapport à la norme généralement en vigueur de 250 km, voire 400 km en régime dérogatoire. En termes de bilan carbone, cela a été évalué à 138.600 tonnes de CO2 en moins par an et l'équivalent de 20.000 km effectués annuellement par 55.000 véhicules. Tout en réduisant la dépendance énergétique de la région, le projet contribue conjointement à réduire les nuisances sur la planète.

## Réapprentissage d'exploitation

S'agissant de l'approvisionnement toujours, « *nous avons fait appel aux interlocuteurs historiques et professionnels*, a expliqué le jour de l'inauguration [Didier Savanier](#), président d'Inova Var Biomasse. A savoir l'ONF [[Office national des forêts](#), NDLR], la [coopérative Provence Forêt](#) et les exploitants forestiers locaux que l'on sélectionne au regard de la qualité des travaux, des coupes, de la mobilisation du bois, de la gestion raisonnable de la forêt. C'est un apprentissage, voire un réapprentissage par rapport à une activité forestière qui va revenir à un niveau comparable à 2008, après un cycle très bas. »

Ce regain d'activité est également source d'entretien indispensable du patrimoine forestier, sachant que 48% du territoire de Paca est constitué de forêts, que celles-ci se développent à hauteur de 10.300 hectares par an - dont 22% à peine (de l'accroissement) sont utilisés - et qu'elles appartiennent à des privés pour 60% à 80% d'entre elles. En outre, le pin parasol, qui pousse très vite, étouffe les massifs au sol, au détriment notamment du chêne, beaucoup moins répandu qu'hier. La stratégie mise en place par Didier Savanier est d'essayer de peser sur la filière et surtout de l'organiser en écosystème. Les propriétaires n'ayant pas pour la plupart de culture forestière et donc de savoirs d'entretien (obligatoire), des plans simples de gestion leur sont proposés par des cellules dédiées (composées de spécialistes et professionnels), tandis que des exploitants sont sélectionnés pour faire le travail de coupes en sous-traitance. Cette approche devrait répondre aux objectifs de création de quelque 150 emplois indirects dans l'environnement de la centrale, en lien avec le transport et les filières liées à l'exploitation du bois, en plus de la vingtaine de salariés directement impliqués dans son fonctionnement.

\* *Commission de régulation de l'énergie*

\*\* *Réseau de transport d'électricité*

\*\*\* *Zone d'aménagement concerté.*

**La suite de cet article est à lire dans le numéro 1124 de TPBM payant (parution le 6/04/2016).**

[Enregistrer](#)

[Enregistrer](#)

[Enregistrer](#)

[Enregistrer](#)